

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Arrêté du 6 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 24 avril 2008 fixant les attributions, l'effectif, la procédure de nomination, et la formation des adjoints au chef de salle chargés de l'ATFCM dans les centres en route de la navigation aérienne

NOR : TRAA1726783A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne;

Vu l'arrêté du 14 mars 2008 fixant les attributions, l'effectif, la procédure de nomination, et la formation des chefs de salle et des chefs d'équipe dans les centres en route de la navigation aérienne;

Vu l'arrêté du 24 avril 2008 modifié fixant les attributions, l'effectif, la procédure de nomination, et la formation des adjoints au chef de salle chargés de l'ATFCM dans les centres en route de la navigation aérienne;

Vu l'avis du comité technique de la direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne en sa séance du 15 décembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 3 de l'arrêté du 24 avril 2008 modifié susvisé est remplacé par :

« *Nombre d'adjoints au chef de salle par CRNA*

Le dimensionnement retenu pour les adjoints aux chefs de salle chargés de l'ATFCM est de :

- douze par zone de qualification du CRNA Nord et du CRNA Sud-Est;
- quatorze pour le CRNA Sud-Ouest;
- seize pour le CRNA Est et le CRNA Ouest. »

Article 2

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 6 septembre 2017.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur des services
de la navigation aérienne,*
M. GEORGES